

Mobilier One Invest

Tranche 4 – Printemps 2023

Mobilier One Invest est une solution idéale pour faire travailler son argent, tout en bénéficiant d'une protection du capital à échéance du contrat et d'une couverture décès durant 10 ans.

Les prestations

Grâce à la protection du capital à échéance, vous connaissez dès la conclusion le montant minimum qui vous sera versé à la fin de la période d'assurance. De plus, en cas de décès, le bénéficiaire de votre choix reçoit au moins l'entier de la prime que vous avez investie.

Le potentiel de rendement

Mobilier One Invest participe à la hausse positive de l'indice Mobiliar Global Multi Asset Balanced 5 % Vol Control. Ainsi, à l'échéance du contrat, en plus du capital protégé, vous obtenez le gain en capital de votre prime investie, si la performance de l'indice a été positive. Vous trouvez dans le tableau ci-dessous un exemple de calcul de votre avoir projeté à échéance selon trois scénarios d'évolution de l'indice.

Un service clé en main et une procédure simplifiée

En plus de la gestion de votre capital, la Mobilière se charge du paiement du droit de timbre fédéral. Pour souscrire à Mobiliar One Invest, il n'y a pas de questionnaire santé à remplir.

L'avantage fiscal du pilier 3b

Vous pouvez également bénéficier d'une exonération fiscale des revenus de votre investissement si vous remplissez les conditions suivantes:

- Vous avez atteint l'âge de 60 ans lorsque vous recevez le capital
- Vous avez conclu le contrat avant votre 66^{ème} anniversaire
- Vous recevez le capital après une durée contractuelle minimale de cinq ans
- Vous êtes à la fois le preneur d'assurance et le bénéficiaire en cas de vie

Données clés de la tranche

- Investissement à partir de 10 000 CHF
- Niveau de protection à échéance de 103% de la prime investie, sous réserve de la solvabilité de la Banque Raiffeisen Suisse société coopérative
- Disponible à la vente du 27 mars au 31 mai 2023
- Période d'assurance du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2033

Exemple de calcul des prestations

Prime unique en CHF	50 000	100 000	200 000
Droit de timbre	1 250	2 500	5 000
Prise en charge du droit de timbre par la Mobilière	-1 250	-2 500	-5 000
Total	50 000	100 000	200 000

Prestations Mobiliar One Invest

Capital en cas de décès	Min. 50 000	Min. 100 000	Min. 200 000
Protection du capital à échéance	51 520	103 040	206 080

Projections de l'avoir du contrat à échéance*

Basses: rendement annuel de l'indice de -0,75 %	51 520	103 040	206 080
Moyennes: rendement annuel de l'indice de 1,5 %	59 547	119 094	238 188
Hautes: rendement annuel de l'indice de 4 %	75 532	151 064	302 128

* Les calculs reposent sur des hypothèses non garanties. Les valeurs réalisées dans le passé ne constituent pas un indicateur pour le futur. Par conséquent, aucune prétention ne peut être déduite des exemples de calcul et le preneur d'assurance assume le risque lié au rendement de l'indice et à l'insolvabilité du garant.

Cette brochure est un document à caractère publicitaire et seules les conditions d'assurance et les documents contractuels font foi.

Où se procurer de la documentation?

Mobiliar One Invest est une assurance vie liée à un produit structuré (certificat) combinant une obligation à coupon zéro et une option. Les caractéristiques et les facteurs de risques propres au certificat auquel Mobiliar One Invest est liée sont décrits dans les documents «Informations essentielles pour le preneur d'assurance» et «Note Documentation: Offering Memorandum (Mémoire d'information), y compris Terms and Conditions (Conditions de l'offre)» que vous pouvez obtenir gratuitement auprès de l'agence générale de la Mobilière la plus proche ou de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Chemin de la Redoute 54, case postale, 1260 Nyon 1.